

COMMUNE DE GRATENS

Législature 2014 -2020

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 10 Janvier 2019

N° 2 - 2019

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
2. PRÉSENTATION PAR LA BRIQUETERIE BARTHE DE SON PROJET DE PRODUCTION DE CHALEUR ET D'ÉLECTRICITÉ PAR COGÉNÉRATION	3
3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19.11.2018	3
4. AUTORISATION POUR DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019	5
5. ADMISSION EN NON VALEUR.....	5
6. INSCRIPTION AU PROGRAMME DETR 2019	5
7. RENOUELEMENT DES CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES.....	6
8. SDEHG.....	7
8.1 Projet de rénovation de l'Éclairage Public	7
8.2 Rénovation de l'éclairage public du Giratoire « Pilot ».....	7
9. COMPTE RENDU DE RÉUNIONS.....	8
9.1 Communauté de Communes Cœur de Garonne	8
9.2 SIECT	8
10. BP 2019 : DECISION MODIFICATIVE	8
11. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES	8, 9
11.1 Dagnostic social	8
11.2 Suivi dossier « projet photovoltaïque lieu-dit Barrau ».....	8
11.3 Remerciements de M. le Président du Conseil Départemental	8
11.4 Question de M. BARBEY Flavien	9
11.5 Information	9

Séance du 10 Janvier 2019

L'an deux mille dix neuf et le dix janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DEDIEU Alain, Maire.

Présents: Barbey Flavien, Dauta Alain, Dedieu Alain, Dejean Evelyne, Perez Annie, Van Mastrigt Pierre, Varachat Jean-Noël.

Absents: Coumes Frédérique, Condis Arnaud, Durand Eric, Gatinet Emmanuelle, Hugou Nicole, Mul Cécile, Plaindoux Didier, Restes Philippe.

Procurations : Gatinet Emmanuelle à DEJEAN Evelyne, HUGOU Nicole à PEREZ Annie, MUL Cécile à VARACHAT Jean-Noël.

1.ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Alain DEDIEU, Maire, déclare la séance ouverte et invite l'Assemblée à élire son secrétaire de séance. MME PEREZ Annie est élue à l'unanimité des présents.

La séance continuant,

2.PRÉSENTATION PAR LA BRIQUETERIE BARTHE DE SON PROJET DE PRODUCTION DE CHALEUR ET D'ÉLECTRICITÉ PAR COGÉNÉRATION

Intervenants : Messieurs BARTHE Jean-Pierre, Pierre-Olivier et François.

Support de présentation : PowerPoint du projet « Biomasse31 » porté par la Briqueterie BARTHE, dont une ampliation est distribuée aux conseillers municipaux ainsi qu'à l'assistance.

M. le Maire donne la parole aux intervenants pour une présentation de leur projet de valorisation de chaleur et d'électricité par cogénération.

Préambule

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un appel d'offre lancé par l'État au niveau national pour promouvoir le développement des énergies renouvelables.

Les objectifs sont :

- Répondre à une solution responsable et durable aux enjeux climatiques
- Dynamiser un territoire rural
- Amplifier l'économie locale par ricochets
- Maintien et création d'emplois
- Préserver un patrimoine industriel
- Promouvoir sa transition énergétique et sa modernisation
- Fédérer les instances publiques autour de ce projet

Sur les 45 candidatures, 11 ont été présélectionnées. En mars 2018, Nicolas HULOT alors Ministre de la Transition Écologique et Solidaire en a retenu deux, dont celle de la Briqueterie BARTHE positionnée sur la filière bois-énergie.

Présentation du concept

Les intervenants présentent le processus de valorisation de chaleur basé sur un circuit court des « entrants » en utilisant les ressources locales. Trois fournisseurs locaux de bois pur de classe « A » ont été identifiés de sorte à diminuer le coût d'approvisionnement. Les 25% d'humidité de départ doivent être ramenés à 10%. La maîtrise d'une humidité stable apportera la certification « Bois Énergétique CBQ+ ».

Les hangars photovoltaïques existants sur le site de la Briqueterie permettront d'entreposer le bois (plaquettes laissées à l'air libre). Ce combustible alimentera l'unité qui permettra par pyrolyse de fournir 1.94 MW de chaleur et de générer 1 MW d'électricité injectée sur le réseau HTA ; la ligne 20 kV existante permettra l'acheminement de l'électricité produite jusqu'au poste source de Bérat. Le rachat d'électricité est garanti sur 20 ans.

Le schéma d'installation de la structure, aux abords de la RD 7, est présenté. Il est précisé qu'il n'y aura pas de nuisances.

La visite d'une usine pilote à Épinal a apporté la crédibilité technique qu'attendait l'Entreprise BARTHE tout en conservant la singularité de cette entreprise familiale.

Ils seront amenés à rencontrer dans les prochains jours Madame Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie et Monsieur Gérard CAPBLANQUET Président de la Communauté de Communes Cœur de Garonne qui ont l'ambition d'une « énergie positive » sur leur territoire.

Conclusion

Messieurs BARTHE prennent note des questions soulevées notamment sur le coût et le recyclage des filtres et l'intégreront dans leur calcul (coût de traitement). Ils tiendront informé la municipalité des évolutions de ce dossier.

Départ des intervenants à 21H35 après avoir été remerciés par M. le Maire et les Conseillers Municipaux pour leur exposé ainsi que pour leur démarche de communication autour de ce projet à hauteur des enjeux sociaux et territoriaux.

La séance continuant,

M. le Maire engage une réflexion sur l'opportunité de l'utilisation de cette chaleur, vu notre proximité avec ce site. Il propose de demander à M. ESCAICH Technicien auprès du Pays du Sud Toulousain, référent dans ce domaine, la faisabilité d'un réseau de chaleur qui alimenterait nos infrastructures existantes (bâtiments communaux) ou à venir (logements collectifs par exemple).

Le Conseil Municipal, favorable à cette démarche, autorise M. le Maire à confier cette étude prospective au Pays du Sud Toulousain.

La séance continuant,

3.APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19.11.2018

Le compte rendu de la réunion du 19 novembre 2018 ne donne lieu à aucune approbation et est approuvé à l'unanimité des présents.

La séance continuant,

M. le Maire est autorisé à ajouter à l'ordre du jour l'approbation d'une décision modificative budgétaire.

La séance continuant,

4.AUTORISATION POUR DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019

N° 2019 DEL 001

Au regard de la réglementation applicable, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart de l'exercice précédent.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 1612 alinéa 1 et 2
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Et après délibéré,

AUTORISE, avant le vote du Budget Primitif 2018, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits attribués en 2015, suivant le tableau ci-après :

Ouverture des crédits par chapitre	BP 2017	25%
Chapitre 21	66 599 €	16 650 €
Chapitre 23	43 927 €	10 981 €
Total	110 526 €	27 631 €

Monsieur le Maire demandera à l'Assemblée l'autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart de l'exercice 2018.

La séance continuant,

5.ADMISSION EN NON VALEUR

N° 2019 DEL 002

Après un exposé par M. le Maire de la demande d'admission en non valeur d'un montant de 138€ adressée par la Trésorerie du Volvestre concernant des impayés de cantine scolaire de l'année 2015 dont le recouvrement n'a pu être effectué par le comptable public,

Le Conseil Municipal engage une discussion sur de tels manquements qui mettent la collectivité à contribution.

L'admission en non valeur relative au dossier N° 3414930531 est malgré tout prononcée pour épurer cette situation. Le mandat sera émis sur l'exercice 2019.

La séance continuant,

6. INSCRIPTION AU PROGRAMME DETR 2019

N° 2019 DEL 003

Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour une inscription au programme DETR 2019 telle que proposée par M. le Maire, permettant la poursuite des travaux de rénovation des bâtiments communaux.

Est retenu le projet de rénovation de la toiture de l'atelier municipal estimé à 12 608.72€ HT suivant devis établi par la SARL MARTIN José & Fils.

Le plan de financement lié à cette opération se présente comme suit :

COUT PREVISIONNEL DU PROJET

TYPE DE DEPENSE	COUT HT	COUT TTC	dont TVA
Préparation du chantier	800.00 €	960.00€	160.00€
Charpente	4 435.00€	5 322.00€	887.00€
Couverture	6 273.72€	7 528.46€	1 254.74€
Gouttières	1 100.00€	1 320.00€	220.00€
	12 608.72€	15 130.46€	2 521.74€

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financement	Montant HT	Taux	Demandé
DETR	12 608.00€	40 %	5 043.20€
Cseil Départemental	12 608.00€	40 %	5 043.20€
			10 086.40€
Part Communale (*)	Montant TTC		5 044.06€
Total			15 130.46€

M. le Maire précise que les prêts relais court terme (du montant de la TVA et des Subventions) sont envisagés de façon à préserver le fond de roulement. Concernant le devis, celui-ci ne pourra être validé qu'après notification des aides sollicitées.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- CONFERE tout pouvoir de signature à M. le Maire dans le cadre de ce dossier.
- APPROUVE le plan de financement qui vient de lui être présenté.
- DECIDE d'inscrire cette opération d'investissement au budget 2019
- PREND L'ENGAGEMENT d'un non commencement des travaux dans l'attente d'une notification par les services de l'État afférente à la recevabilité de la présente demande.

La séance continuant,

7.RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES

N° 2019 DEL 004

Pouvoir est donné à M. le Maire de renouveler les contrats d'entretien avec les prestataires de services suivants :

Nom de la Société	Domaine d'Intervention	Montant de la prestation annuelle	
		HT	TTC
CATIC - ALEFPA	Église : ménage	Montant forfaitaire	720.00€
LEPICARD & MARTY	Église : paratonnerre	146.00 €	175.20 €
	Église : électrification des cloches	292.00 €	350.40 €
PREMIER-TECH	Assainissement Bât Cnaux (vérification de l'installation)	750.00 €	900.00 €

Ces engagements seront pris en compte à l'article 611 du budget 2019.

La séance continuant,

8. SDEHG

8.1 PROJET DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

N° 2019 DEL 005

Rapporteur : M. le Maire

Le SDEHG a entrepris une démarche auprès des collectivités locales adhérentes, visant à rénover le parc de l'éclairage public et à atténuer son coût annuel. La pose d'ampoules de type basse consommation (avec diminution de la durée de fonctionnement des installations) permettrait un gain énergétique de 85 % ainsi qu'une économie sur facture d'électricité estimée 2 659€/an. C'est pourquoi je vous propose de nous positionner sur ce programme de travaux.

Après délibéré, le Conseil Municipal donne son accord. Le technicien en charge de ce dossier sera invité à intégrer dans le chiffrage de l'option N° 2 la réfection de la peinture des mâts de l'éclairage public.

La délibération spécifique à cette opération, permettant d'entériner cette décision, sera demandée au SDEHG.

8.2 RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU GIRATOIRE « PILOT »

N° 2019 DEL 006

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 27/12/18 concernant la **rénovation de l'éclairage public du Giratoire "Pilot"**, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante :

Rénovation de l'éclairage public du Giratoire "Pilot", comprenant :

- La dépose des deux projecteurs à source 250 Watts Sodium Haute Pression existants (n°1 et 2).
- La fourniture et pose de deux appareils de type R-LIGHT ou équivalent, 49 Watts LED, 3000° K avec driver bi-puissance 100%-30%, en lieu et place des appareils déposés.

Nota : Prévoir la pose d'une console double d'avancée 1 mètre en top du mât existant.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG).....	433€
Part SDEHG	1760€
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	557€
Total	2 750€

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'Avant Projet Sommaire.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.

La séance continuant,

9.COMPTE RENDU DE RÉUNIONS

9.1 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE

Le dossier GEMAPI a été abordé au cours du dernier conseil communautaire. La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations relève désormais de la Communauté de Communes Cœur de Garonne et non plus du SIAHL précise M. le Maire.

9.2 SIECT

M. DAUTA Alain indique avoir participé à une réunion du SIECT au cours de laquelle ont été évoqués les dégâts causés par le dioxyde de chlore sur les tuyaux en PER signalés sur la commune de LAFITTE-VIGORDANE. Il demande si la mairie a reçu le questionnaire que Madame BRUN devait nous transmettre à ce sujet. Pas à ce jour indique M. le Maire.

La séance continuant,

10. BP 2019 : DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal approuve le transfert de crédits permettant de couvrir le montant total des attributions de compensations facturées par la Communauté de Communes Cœur de Garonne en 2018.

Désignation	Diminution	Augmentation
Art 022 « dépenses imprévues »	227 €	
Art 79211 «attributions de compensations »		227 €

La séance continuant,

11.QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

11.1 DIAGNOSTIC SOCIAL

Un bureau d'études ITHÉA Conseil a réalisé un diagnostic social partagé sur le territoire intercommunautaire. Il retrace l'évolution démographique et traite de l'aspect économique, social et professionnel de sa population. Les données recueillies pour GRATENS sont communiquées par M. le Maire.

11.2 SUIVI DOSSIER « PROJET PHOTOVOLTAÏQUE LIEU-DIT BARRAU »

M. DAUTA Alain dit avoir rencontré les principaux riverains du lieu-dit « Barrau » concernés par le projet de ferme photovoltaïque. Ils n'ont aucune idée de son implantations et regrettent que cette discussion n'ait pas été engagée auparavant par la Famille CABAL.

M. le Maire indique que le porteur de projet a communiqué à notre demande les pièces complémentaires permettant d'avoir un volet paysager avec intégration des panneaux photovoltaïques sur cette unité foncière. Une réunion avec les riverains va être programmée. MME DEJEAN Evelyne demande à ce que M. CABAL y soit convié.

11.3 REMERCIEMENTS DE M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne adresse ses remerciements à la municipalité pour sa prise de position contre le projet de réforme territoriale projetée par le gouvernement.

11.4 QUESTION DE M. BARBEY FLAVIEN

M. BARBEY Flavien demande le nombre de candidatures reçues suite à la 2^{ème} diffusion de l'offre d'emploi au poste d'Agent Polyvalent. Une quinzaine à ce jour indique M. le Maire. Ce nombre peut encore évoluer jusqu'au 15/01/2019, date de clôture des inscriptions.

11.5 INFORMATION

Une réunion publique d'information relative à l'accès internet très haut débit par solution aérienne dite « Radio 4G fixe » se tiendra à Marignac-Lasclares le 14/01/2019 à 18H00.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions, Monsieur le Maire clôture la séance à 22H35.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

GRATENS, le 10/01/2019

LISTE DES ABRÉVIATIONS

B

BP	
Budget Primitif	5

C

CATIC	
Etablissement et Service par le Travail	7

G

GEMAPI	
Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations	8

R

RD	
Route Départementale.....	4

S

SDEHG	
Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne.....	2, 7, 8

SIAHL

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Louge	8
--	---

**Bordereau de clôture des délibérations du Conseil Municipal
de GRATENS**

Réunion du 10 Janvier 2019

N° d'ordre	Objet
031 229 2019 DEL 0001	Autorisation pour dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019
031 229 2019 DEL 0002	Admission en non valeur
031 229 2019 DEL 0003	Inscription au programme DETR 2019
031 229 2019 DEL 0004	Renouvellement des contrats prestations de services
031 229 2019 DEL 0005	Projet de rénovation de l'éclairage public
031 229 2019 DEL 0006	Rénovation de l'éclairage public du Giratoire « Pilot »

Signatures des Conseillers Municipaux

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
BARBEY Flavien		HUGOU Nicole	Absente
COUMES Frédérique	absente	MUL Cécile	Absente
CONDIS Arnaud		PEREZ Annie	
DEDIEU Alain		PLAINDOUX Didier	absent
DAUTA Alain		RESTES Philippe	absent
DEJEAN Evelyne		VAN MASTRIGT Pierre	
DURAND Eric	absent	VARACHAT J-Noël	
GATINET Emmanuelle	absente		